# UNITED NATIONS



## NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADPESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.181.1989.TREATIES-9 (Notification dépositaire)

PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE CONCLU A MONTREAL LE 16 SEPTEMBRE 1987

#### DECISION DE LA PREMIERE REUNION DES PARTIES EN CE QUI CONCERNE L'ANNEXE A

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire dudit Protocole, rappelle que la valeur du potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone pour le halon-2402 n'avait pas été fixée lors de l'adoption du Protocole et que, dans l'Annexe A du Protocole, la mention "à déterminer" figurait au regard de ce produit.

A cet égard, le Secrétaire général communique :

En application des dispositions pertinentes de l'article 11 du Protocole, les Parties lors de leur Première Réunion tenue à Helsinki ont décidé, le 5 mai 1989, de fixer à 6.0 la valeur du potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone pour le halon-2402.

En conséquence, ce chiffre de "6.0" remplace désormais les mots "à déterminer" figurant précédemment à l'Annexe A dudit Protocole.

Mention en sera faite dans l'original de l'Accord. De même il y a lieu en ce qui concerne les copies certifiées conformes distribuées sous couvert de la notification dépositaire C.N.239.1987.TREATIES-1 du 27 octobre 1987 de leur apporter sur ce point la rectification nécessaire.

Le 28 août 1989

h

A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

#### CORRESPONDENCE UNIT

#### 39 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

#### FRENCH AND SPANISH

ALBANIA **ALGERIA ARGENTINA** BELGIUM BENIN

BURKINA FASO BURUNDI CAMEROON CAPE VERDE

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

CHAD COMOROS CONGO

COTE D'IVOIRE

**DEMOCRATIC KAMPUCHEA** 

DJIBOUTI

EQUATORIAL GUINEA

FRANCE **GABON GUINEA** 

GUINEA-BISSAU

HAITI ITALY

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

LEBANON LUXEMBOURG MADAGASCAR

MALI **MAURITANIA** MOROCCO NIGER **PARAGUAY** ROMANIA RWANDA

SAO TOME AND PRINCIPE

SENEGAL TOGO TUNISIA ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE

LIECHTENSTEIN

MONACO SAN MARINO SWITZERLAND

#### INFORMATION COPY SENT TO:

### ALSO SENT TO: